

## **Écologisation des conférences, grandes réunions et événements**

### **1) Justification sommaire de l'écologisation des conférences, grandes réunions et événements**

#### **Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international**

Dans le cadre de l'initiative d'écologisation du gouvernement fédéral, le MAECI doit intégrer les préoccupations relatives au développement durable dans tous les aspects de ses opérations et de ses prises de décision. Cette obligation consiste à appliquer de saines pratiques de gestion environnementale au Canada et dans ses missions à l'étranger. En outre, la performance du MAECI en matière de développement durable pourra être scrutée en permanence par le public, le Parlement et le vérificateur général. Les efforts consacrés par les missions à l'écologisation des conférences fournissent un moyen concret et pratique d'effectuer des changements prouvant que le ministère se préoccupe de la gérance de l'environnement et intègre les préoccupations liées au développement durable.

La stratégie de développement durable (SDD) du ministère, qui doit être déposée au Parlement d'ici décembre 1997, permettra d'intégrer complètement le développement durable dans la façon de faire du MAECI et fournira au ministère des critères permettant de mesurer concrètement les progrès qu'il a réalisés. La SDD exposera les principes et les objectifs du MAECI en matière d'environnement sous l'angle corporatif. La partie opérationnelle de la SDD reposera sur le plan de gestion environnementale (PGE). Dans le PGE du ministère, le MAECI s'est engagé à appliquer de bonnes pratiques de gestion environnementale à la gestion de ses opérations au Canada et dans ses missions à l'étranger, soit la gérance de l'environnement, l'évaluation des impacts environnementaux, et les examens environnementaux. En outre, le Code de gérance de l'environnement reflète l'engagement du ministère à prendre des mesures destinées à assurer un développement durable.

#### **Direction des services environnementaux (JEN)**

La Direction des services environnementaux (JEN) a été créée en 1992 en vue d'assurer que le ministère respecte ses obligations politiques et législatives en matière d'environnement. Le travail de JEN consiste à coordonner la préparation et la mise en œuvre de la SDD du MAECI; à coordonner l'information, la formation et la sensibilisation; à coordonner et appuyer l'évaluation des impacts environnementaux et les examens environnementaux et à préparer des rapports annuels.

Depuis 1994, JEN s'est consacré à promouvoir, pour le ministère, un programme complet lié à l'environnement. Les objectifs du programme consistent à définir les enjeux du ministère en matière de politiques et de respect des lois, et à mettre au point des produits et services permettant aux gestionnaires de répondre aux attentes en matière de performance environnementale. Actuellement, JEN cherche à intégrer les «meilleures pratiques» environnementales établies et nouvelles dans le mode de fonctionnement habituel du MAECI de manière à assurer la conformité aux politiques et aux règlements et à appuyer en permanence l'initiative du gouvernement en matière de développement durable.

JEN a déjà entrepris une grande campagne de promotion et de sensibilisation afin d'informer les employés de leurs responsabilités dans le cadre du Code fédéral de gérance de l'environnement et de l'écologisation des opérations gouvernementales. Afin de maintenir une meilleure performance environnementale, le MAECI doit maintenant adopter des méthodes de travail et des procédures de fonctionnement qui soutiennent et favorisent ces nouveaux impératifs.

### **2) Aperçu de gestion**

La présente circulaire vise à faciliter l'application de la politique de développement durable du gouvernement fédéral dans le cadre des opérations matérielles. Il est entendu qu'en raison des contraintes locales, ce ne sont pas